



**LA FSU TERRITORIALE**  
**LOIRE-ATLANTIQUE**

*Nantes, le jeudi 28 mars 2024*

**M. Stanislas GUERINI,**

*Ministre de la transformation et de la fonction publiques  
101, rue de grenelle 75007 Paris*

**Mme Dominique FAURE**

*Ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur  
et des Outre-mer, chargée des Collectivités territoriales et de la  
Ruralité Place Beauvau - 75008 PARIS*

**M. Eric de WISPELEARE**

*Préfet de la Loire-Atlantique 6 Quai Ceineray- 44000 Nantes*

SNUTER-FSU Loire-Atlantique  
8 place de la gare de l'Etat  
44276 Nantes Cedex 2  
[snuter44@snuter-fsu.fr](mailto:snuter44@snuter-fsu.fr)

**Copie à : Mesdames et Messieurs les Maires de la Loire Atlantique,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental**

Objet : *préavis de grève départemental du 4 au 30 avril 2024*

*Monsieur le ministre, Madame la ministre déléguée, Monsieur le préfet,*

*Plusieurs organisations syndicales enseignantes appellent à l'abandon des mesures « Choc des savoirs », pour exiger une revalorisation salariale sans contreparties et des moyens pour l'École publique.*

*Membres à part entière de la communauté éducative, les agent.e.s de la fonction publique territoriale qui exercent dans les écoles, les établissements scolaires et les CREPS subissent également les bas salaires, le manque de personnel et plus généralement la dégradation continue de leurs conditions de travail.*

*La réforme brutale des retraites, qui pénalise les carrières hachées, et les effets de la loi de 2019 dite de « transformation de la fonction publique » facilitant la précarisation, ont aggravé la situation de ces personnels dont les bas salaires souffrent d'autant plus de l'inflation de ces dernières années. Le futur projet de loi Fonction Publique attendu pour l'automne, centré sur la reconnaissance d'un prétendu mérite, ne répond pas aux enjeux auxquels sont confrontés les agent.e.s, c'est les soumettre à l'arbitraire de la hiérarchie et des employeurs, c'est aussi creuser encore davantage les inégalités entre les femmes et les hommes.*

*Investir dans l'École, c'est aussi reconnaître et valoriser le travail des ATSEM, des personnels d'animation et des agent.e.s techniques qui y contribuent.*

**La FSU Territoriale revendique :**

- **La revalorisation de 10% du point d'indice**
- **50 points d'indice pour toutes et tous**
- **La retraite à 60 ans**
- **L'abrogation de la loi de 2019**
- **Le passage en catégorie B du cadre d'emplois des ATSEM**
- **Un plan de titularisation pour résorber la précarité**
- **Le recrutement d'agent.e.s techniques permettant d'assurer le remplacement en nombre suffisant.**
- **Un plan national de rénovation des écoles et des établissements scolaires**
- **L'égalité professionnelle réelle femmes/hommes**

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour les 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, avril 2024 de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agent.es de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuel-les, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, Monsieur le ministre, Madame la ministre déléguée, Monsieur le préfet, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale 44

La secrétaire départementale

Laurence Gabillard-Rivereaud

